

DOCUMENTATION DE PRESSE

SOMMAIRE

● Communiqué de presse	2
● Une journée d'action cantonale	3
● Pourquoi nous manifestons	4-5
● Le projet du canton, une structure rigide et coûteuse	6
● Des préoccupations partagées	7
● Ce que nous proposons	8
● Le contexte	9

Les logopédistes débrayent et manifestent contre une réforme absurde

Ce jeudi 12 mars, le Cevalo organise une journée d'action cantonale contre la réforme cantonale de la logopédie. Débrayage, manifestation à Sion et conférence-débat en seront les points forts. Le projet de l'Etat prive les enseignants et les parents de tout choix, écarte les médecins, réduit les logopédistes indépendants à des marionnettes.

Le diagnostic, le choix du thérapeute, la durée et le contenu du traitement. Dans sa réforme, le canton se donne une mainmise complète sur les troubles du langage en Valais. Le projet prévoit de créer deux Centres d'examen, contrôlés et gérés par l'Etat. Ils diront de quoi souffrent les enfants, comment ils seront soignés, où et par qui. Comme si une caisse-maladie identifiait les pathologies, imposait un médecin, la durée du traitement et les médicaments.

Menace sur la qualité des soins

Ce projet a de multiples effets pervers. En restreignant le libre choix du thérapeute, il déresponsabilise les parents. Il surcharge l'école. Les enseignants effectueraient le dépistage, poseraient même parfois un premier diagnostic. Il écarte les médecins. La logopédie, une discipline médicale selon la loi, passerait dans le giron de l'Education. Et c'est à l'intérieur même des centres scolaires que les logopédistes choisis par l'Etat donneraient leurs consultations. Plus grave, la réforme prêterite les enfants. Le Canton désignerait les logopédistes traitants selon des critères de géographie, pas de compétence. Pour un trouble du bégaiement, il pourrait imposer un thérapeute sans formation spécifique dans ce domaine. Qui plus est, le projet cantonal enferme la logopédie dans une seule filière de prise en charge, alors que les soins aux troubles du langage imposent une collaboration étroite entre les intervenants: médecins, neurologues, psychiatres, logopédistes.

Cette réforme est enfin une aberration politique. Une vision équilibrée de la politique de santé partage les tâches et les responsabilités entre les différents acteurs. Ici, les logopédistes indépendants sont infantilisés et mis sous tutelle. Le Canton remplace un système simple et efficace par une usine à gaz à l'administration lourde, rigide, et coûteuse. Le Cevalo, soutenu par de nombreuses personnalités politiques et médicales, ne peut pas l'accepter.

Informations complémentaires : Joëlle Doyen, présidente du Cevalo, au 078 714 47 13

Jeudi 12 mars, **journée d'action cantonale**

- **Les logopédistes débrayent**

Le Cevalo a décidé à l'unanimité un débrayage durant toute la journée du 12 mars. Les logopédistes indépendants valaisans ne donneront aucune consultation ce jour-là.

- **Une manifestation à la Planta**

Elle portera le débat sur la place publique, dans la dignité et le respect. De la vallée de Conches au Bouveret, les logopédistes rejoindront la capitale.

Le cortège des logopédistes partira de la Place du Midi à 16h45, et se dirigera vers la Planta. Sur la place, dès 17h, trois orateurs prononceront de brèves allocutions :

Joëlle Doyen, Présidente du Cevalo

Luc Recordon, Conseiller aux Etats

Vincent Pellissier, Conseiller municipal à la Ville de Sion

- **Une conférence- débat publique** (salle du Lycée-Collège de la Planta)

19h : Conférence du Dr Alain Regamey, pédiatre à Morges.

Thème : «Pourquoi les médecins ont-ils besoin des logopédistes?»

19h40 : Débat

Thème : «La logopédie à la croisée de tous les maux.»

Avec :

Stéphane Rossini, Conseiller national.

Marc-Henri Gauchat, Président de la Société Médicale du Valais (SMV).

Michèle Kaufman, Présidente de l'Association romande des Logopédistes diplômées (ARLD).

Claude Roch, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'Education, de la Culture et du Sport (DECS).

Joëlle Doyen, Présidente du Cevalo.

Modération : Elisabeth Gordon, journaliste scientifique à l'Hebdo.

Pourquoi nous manifestons

- **Le projet du Canton est désastreux...**

Pour la qualité des soins:

Les logopédistes traitants seront désignés selon des critères géographiques.

Les praticiens les plus proches du centre scolaire que fréquente l'enfant seront désignés pour les traitements. Ils ne seront pas forcément les soignants les mieux adaptés à des troubles qui nécessitent des compétences spécialisées. Comme si, pour un problème de dos, on vous envoyait chez le dentiste.

Les quotas d'heures de soin sont inadaptés. On ne peut aborder la logopédie comme on gère une surface viticole. Un centre scolaire comme celui de Vissoie aurait droit à un quota maximal de 30%, ce qui représente neuf heures de traitement par semaine pour tout le Val d'Anniviers. Que faire si, au cours d'une même année, l'importance des troubles langagiers dépasse le quota accordé par l'Etat? Certains enfants devront se contenter d'un traitement minimal.

La logopédie est enfermée. Les troubles du langage imposent une approche commune et concertée. Leur prise en charge *«ne peut s'effectuer que dans le cadre d'une collaboration entre les différents spécialistes et les logopédistes diplômés. Les principes de ces prises en charge se sont construits avec le temps et de nombreuses années de recherche et ont fait l'objet d'une collaboration intensive entre les différentes professions.»*¹ Le projet cantonal trace une voie unique, rigide et balisée, qui rend ces collaborations très difficiles, voire impossibles.

Pour les parents et les citoyens:

Un libre choix... sous surveillance. Le projet cantonal garantit en théorie le libre choix du thérapeute. Dans les faits, s'ils souhaitent que leurs enfants consultent chez un logopédiste de leur choix, les parents devront obtenir l'accord de l'Ecole et du canton. Ou payer de leur poche. Qui s'engagera dans ce parcours du combattant?

Les parents s'impliqueront moins. Tant mieux, ce seront des contraintes en moins dans leur quotidien, diront certains. Voire... Les consultations seront données dans les écoles, comme on donne une information d'orientation professionnelle. De nombreuses études l'ont démontré, l'investissement

¹ Citation du Prof. J-M. Annoni, Service de neurologie, HUG, Genève. Paru en 2008 dans « Paediatrica », la revue de la Société Suisse de Pédiatrie.

thérapeutique des parents comme des enfants est très important pour le processus de guérison. En désintéressant les parents, ce projet affaiblit l'alliance thérapeutique et donc la qualité du traitement.

Les citoyens contribuables paieront la réforme de leur poche. Peut-être très cher. La structure prévue est lourde, son administration contraignante.

Pour les enseignants:

L'école est surchargée de missions. Le Service Cantonal de la Jeunesse (SCJ) le reconnaît lui-même: il y a beaucoup d'intervenants extérieurs en milieu scolaire: infirmières, médiateurs, orienteurs, etc... Pourquoi alourdir la barque et rajouter les logopédistes à cette longue liste? La logopédie n'est pas une discipline scolaire, mais une profession de la santé.

Pour les médecins:

La collaboration avec les médecins disparaît, alors qu'elle est aujourd'hui courante, que ce soit au niveau du diagnostic ou du traitement. Dans la réforme cantonale, les praticiens n'ont quasiment plus un mot à dire. Il n'y a plus de bilan de santé. Or les troubles du langage sont très souvent dus à des facteurs multiples. L'approche médicale n'existe pas dans le projet de réforme: les troubles seront diagnostiqués dans les Centres d'examen par un-e psychologue et un-e logopédiste.

● L'Etat désinforme et agit en autocrate

Sous couvert de proximité, le canton impose une étatisation déguisée et instaure l'arbitraire. Le SCJ pratique une désinformation permanente. Le projet cantonal prévoit des contrats de prestation individuels avec les logopédistes indépendants. L'Etat pourra tout simplement priver un logopédiste de travail, de façon arbitraire, sans aucun critère objectif. Le Cevalo a protesté plusieurs fois contre le contenu de la réforme et la méthode avec laquelle elle est conduite. Sans aucun résultat.

● Nous aimons notre métier

Le projet de réforme, qui réduit les logopédistes indépendants à des agents exécutants, nous empêchera d'exercer notre profession dans des conditions satisfaisantes. Pour nous, il s'agit ni plus ni moins de sauver notre profession.

Le projet du Canton, **une structure rigide et coûteuse**

- **Le projet cantonal prévoit la création de deux Centres d'examen** financés, contrôlés et gérés par l'Etat. Ces Centres effectueraient les diagnostics finaux sur la base des rapports préliminaires fournis par les logopédistes indépendants. Ils désigneraient les logopédistes traitants. Ils détermineraient enfin la durée et le contenu du traitement.

Une structure lourde, rigide et très complexe. Le Canton devra s'en donner les moyens et les compétences.

- **Un des arguments majeurs du Canton**

est celui de la proximité. Les logopédistes donneraient leurs consultations directement dans les écoles. Le Canton assure qu'il fournira des locaux et du matériel adaptés. Rien ne le garantit, sauf sa parole. Et si c'est vrai, combien cela coûtera-t-il?

Ce transfert des cabinets de consultation dans les écoles répond, selon le Canton, à deux souhaits: éviter aux enfants de manquer des heures de classe, et faciliter la vie des parents en leur épargnant de longs déplacements.

Les deux arguments perdent quasiment toute leur valeur quand on sait que la grande majorité des consultations sont données aujourd'hui dans des cabinets de ville pour des enfants qui habitent la ville ou sa proximité. Les temps de déplacement sont donc généralement courts et les enfants ne perdent que peu d'heures de classe.

AVANT (système actuel)

- Vous remarquez un trouble du langage chez votre enfant.
- Vous consultez un logopédiste de votre choix, dans le privé ou dans le public. Il détecte par exemple une dyslexie qui, sans soins, pourrait évoluer vers des troubles beaucoup plus graves. Si le problème s'avère plus complexe que prévu, ce même logopédiste vous adresse à un spécialiste pour un examen complémentaire.
- L'ensemble du traitement est remboursé dans la majorité des cas.

APRES (selon la réforme cantonale)

- Vous remarquez un trouble du langage chez votre enfant. Dès lors, courage: le chemin est long...
- La réaction naturelle d'en parler à un pédiatre ou un médecin de famille est fautive! C'est à l'enseignant de votre enfant qu'il faut vous adresser. Avec la réforme cantonale, la logopédie est entièrement rapatriée sous le toit du Département de l'Education.

L'enseignant dépiste. Il aiguille le cas échéant votre enfant vers un premier logopédiste, pour un diagnostic préliminaire. Puis le dossier est transmis à un des deux Centres d'examen cantonaux, contrôlés et gérés par l'Etat. C'est lui qui effectue le diagnostic final et désigne pour le traitement le logopédiste le plus proche de l'école que fréquente votre enfant.

- Si vous ne rentrez pas dans le cadre étatique, aucun traitement n'est remboursé.

Des préoccupations **partagées**

- **Les logopédistes indépendants valaisans ne sont pas seuls dans leur combat**

Ils ont obtenu le soutien du Dr Marc-Henri Gauchat, président de la commission «Santé, affaires sociales et intégration» du Grand Conseil valaisan et président de la Société médicale du Valais (SMV); du médecin généraliste Raymond Pernet; des universités de Genève et de Neuchâtel, ainsi que de plusieurs députés et personnalités du Canton.

La profession dans son ensemble est très préoccupée. L'Association romande des logopédistes diplômés (ARLD) soutient l'action valaisanne. Des présidents d'associations cantonales et des logopédistes de toute la Suisse romande ont annoncé leur participation à la journée de protestation.

Dans de nombreux cantons romands, les logopédistes indépendants craignent une étatisation complète ou déguisée de la logopédie. Le souci premier des praticiens est identique partout. Une mainmise étatique menacerait directement la qualité des soins et la pérennité de la profession. Elle enfermerait une discipline médicale qui se nourrit d'échanges et d'ouverture dans des structures fermées, rigides et coûteuses.

Ce que nous proposons

● **Un contrat de prestation collectif avec l'Etat.** Dans son projet, le Service Cantonal de la Jeunesse propose des contrats de prestation individuels. Il se donne ainsi un pouvoir quasi discrétionnaire et court-circuite les associations professionnelles. Le Cevalo, partenaire historique reconnu comme centre-expert dans l'ancien système, n'existe plus dans le modèle cantonal. Cette éviction affaiblirait l'ensemble de la stratégie de soin des troubles du langage dans le canton.

Un contrat collectif permettrait aux associations cantonales du Haut et du Bas-Valais d'être de vrais partenaires, et d'apporter des compétences diversifiées. La qualité aurait tout à y gagner: les troubles du langage proviennent de multiples causes. On ne peut les approcher que de multiples points de vue. Gouverner seul la logopédie est une absurdité.

Dans ce contrat, les logopédistes indépendants s'engageraient:

- à collaborer avec le SCJ et le service de l'enseignement spécialisé.
- à garantir le respect des mesures de qualité.
- à garantir les évaluations standardisées.
- à respecter le principe de proximité. Le Cevalo ne s'oppose pas à donner des consultations dans les écoles. Mais il demande une garantie sur les conditions de travail et une souplesse plus grande dans les quotas et les attributions géographiques. Les enseignants et les parents doivent conserver un vrai libre choix des thérapeutes avec qui ils souhaitent collaborer.
- à respecter le principe d'économie

● **Une étude pluridisciplinaire sur la réforme de la logopédie cantonale.** Cette étude réunirait tous les partenaires concernés: Département de l'Education, Département de la Santé, représentants des disciplines médicales (ORL, pédiatres, pédopsychiatres, etc), représentants des enseignants, des enseignants spécialisés et des logopédistes indépendants.

● **L'élaboration en partenariat d'un modèle moins lourd et moins coûteux.** En particulier, les Centres d'examen devraient fonctionner sur rapport, et non sur des consultations directes.

Le contexte

- **Le peuple suisse accepte la nouvelle péréquation financière (RPT) en novembre 2004.** Certains domaines jusqu'alors financés par la Confédération sont transférés aux cantons. C'est le cas de la pédagogie spécialisée, à laquelle est rattachée la logopédie. Depuis 2008, tous les cantons assument eux-mêmes son financement.

- **Les cantons doivent s'unir pour reprendre le flambeau.** Ils disposent d'une période transitoire de trois ans pour organiser le fonctionnement et le financement de la pédagogie spécialisée, et donc de la logopédie. Un accord intercantonal en fixe le cadre, mais chaque canton dispose d'une large marge de manœuvre pour mettre en place son propre modèle. Dix cantons au moins doivent approuver l'accord pour qu'il puisse entrer en vigueur, au plus tôt le premier janvier 2011.

- **Les souhaits du Cevalo n'ont jamais été entendus.** Le Service Cantonal de la Jeunesse a organisé plusieurs séances de consultation avec le Cevalo et les associations de logopédistes. Elles n'ont été qu'un alibi démocratique. Le SCJ n'a jamais fait un seul pas concret vers les logopédistes indépendants et a décliné la quasi-totalité de ses propositions.

- **43 logopédistes indépendants exercent en Valais**, pour un total de 21 postes à plein temps.

Avec le projet cantonal, la profession deviendrait moins attrayante. Nombre de logopédistes indépendants se dirigeraient vers une structure purement privée, en créant par exemple des Centres du langage. Les traitements n'y seraient bien sûr pas remboursés. Les citoyens se trouveraient alors face à deux chemins possibles:

- Une logopédie d'Etat, remboursée, mais inadaptée aux exigences de qualité des traitements logopédiques, et coûteuse pour le contribuable à cause de la lourdeur de la structure.

- Une logopédie privée adaptée aux besoins des enfants, mais pas à la portée de toutes les bourses.

- **Une offre publique qui stagne...** Le nombre de logopédistes publics n'a pas changé depuis trente ans. Or, aujourd'hui déjà, l'offre ne répond pas à la demande. Selon des recherches européennes, la part de la population d'âge scolaire touchée par un trouble relevant de la logopédie est de 10%. En Valais, cela représente quelque 4400 personnes. Or le taux de prise en charge s'élève à 5.4% seulement, un des plus bas de Suisse. Plus de 2000 enfants valaisans passeraient donc à côté d'une thérapie dont ils auraient besoin. Le projet du canton risque d'aggraver encore ce phénomène.